

Groupe de travail III de la CNUDCI (Réforme du Règlement des différends en Etats et investisseurs)

Mise en place d'un centre consultatif

Réunion informelle en ligne du 14 au 16 juin 2021, 13h à 15h (heure d'été d'Europe centrale - CEST)

Le Secrétariat de la CNUDCI organise trois réunions informelles de deux heures sur une période de trois jours sur la création d'un centre consultatif sur le droit international des investissements.

Le but de ces réunions est d'examiner de manière informelle les projets de documents préparés par le Secrétariat sur le centre consultatif, disponibles [ici](#). L'objectif est également d'explorer les sujets en détail afin d'aider les délégations à se préparer à la prochaine réunion du Groupe de travail au cours de laquelle ce sujet sera examiné et de rendre ces discussions plus efficaces. En outre, les réunions informelles peuvent être utiles pour fournir un appui technique au Secrétariat chargé de préparer des versions révisées des documents de travail qui seront présentées officiellement au Groupe de travail. Aucune décision ne sera prise lors de ces réunions.

Les sujets à considérer comprennent:

- Le but et la portée des activités d'un centre consultatif;
- Ses services et bénéficiaires potentiels; et
- Sa structure et son financement.

Les discussions seront guidées par le président et le rapporteur qui présenteront brièvement les sujets, et les délégations seront invitées à soulever des questions de manière informelle, à partager leurs points de vue et à faire des suggestions.

Les réunions ne seront pas enregistrées. Le Président et le Rapporteur prépareront un bref résumé en anglais et en français qui sera affiché sur le site internet de la CNUDCI, le but étant de fournir des informations aux délégations qui n'ont pas pu y assister et de mettre en évidence les propositions faites. Les commentaires ne seront pas attribués aux États ou aux délégués spécifiquement.

Les réunions sont ouvertes à la participation de toutes les délégations du Groupe de travail III de la CNUDCI. Elles se dérouleront en anglais et en français, l'interprétation étant assurée grâce au financement du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ)).

La réunion se tiendra en ligne, le lien sera communiqué prochainement.

Programme

Jour 1:

Ouverture de la réunion

Remarques de Bienvenu par Anna Joubin-Bret, Secrétaire, CNUDCI ainsi que l'introduction au sujet "Objectif et étendue des services" par Natalie Morris-Sharma, Rapporteur, Groupe de travail III; et Shane Spelliscy, Président, Groupe de travail III.

Objectif et étendue des services

Les activités possibles d'un centre consultatif portent sur droit international des investissements et le RDIE. Les principes fondamentaux qui régissent le centre sont qu'il doit rester indépendant, impartial, apolitique ainsi que fiable et durable. En ce qui concerne l'organisation générale du centre, deux piliers sont identifiés: les services pourraient être rendus par le biais d'un mécanisme d'assistance, et le centre pourrait également servir de forum, dont les activités pourraient être précisées.

Les délégations seront invitées à examiner:

- La liste des services possibles qu'un centre consultatif pourrait rendre; ceux-ci comprennent: (i) les services de pré-litige et de prévention des litiges; (ii) les services de médiation et autres services de règlement extrajudiciaire des différends; (iii) une aide à l'organisation de la défense et un soutien lors de la procédure de règlement des différends; (iv) des services de conseil juridique; et (v) le renforcement des capacités et une plateforme de partage des meilleures pratiques.
- Le lien entre l'étendue des services et le financement disponible - plus il y a d'argent disponible sur une base durable, plus nombreux sont les qui peuvent être fournis.
- La priorisation éventuelle des services: comme le financement disponible dépend non seulement de la structure, mais aussi des revenus et de la

volonté des bailleurs de fonds de financer au moins initialement le centre, il peut être nécessaire de hiérarchiser les services à fournir.

La discussion se déroulera sur la base des projets de dispositions suivants:

- Projet de disposition 1 sur le champ d'application (voir par. 7 à 9) qui est la norme générale concernant l'objet et le champ d'activité;
- Projet de dispositions 2 (a) - 2 (e) décrivant plus en détail les différents services potentiels: (i) les services de précontentieux et de prévention des différends, (voir par.11 à 14) ; (ii) la médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends ADR) (voir par. 15 à 20); (iii) une aide à l'organisation de la défense et un soutien lors de la procédure de règlement des différends avec différents niveaux d'assistance (voir par. 21 à 33); (iv) services consultatifs juridiques (voir par. 34 à 36); et (v) renforcement des capacités et plateforme de partage des meilleures pratiques (voir par. 27 à 41). Pour un aperçu, veuillez consulter le tableau de l'annexe 1 du projet de note du Secrétariat

Jour 2:

Bénéficiaires potentiels”

Introduction du sujet “Bénéficiaires potentiels” par Natalie Morris-Sharma, Rapporteur, Groupe de travail III; and Shane Spelliscy, Président, Groupe de travail III.

Les délégations seront invitées à examiner:

- La liste des bénéficiaires possibles; celle-ci comprend: (i) tous les États défendeurs; ou (ii) tous ou certains pays en développement et pays les moins développés (PMA) ou seulement les PMA; ainsi que sur une base ad hoc (iii) les États ayant peu d'expérience dans le domaine et les États qui rencontrent des difficultés (par exemple, des situations où les États ont des capacités financières très limitées ou sont en situation de troubles politiques);
- Si la liste pourrait être étendue aux PME remplissant certaines conditions (par exemple, avoir une demande légitime avec certaines chances de succès et être incapable de se permettre financièrement d'effectuer cette demande, compte tenu de la taille, de l'origine et d'autres éléments pertinents).
- La question de savoir si, selon l'étendue des services, les bénéficiaires pourraient également inclure des États demandeurs ou défendeurs dans les

procédures d'État à État; les États parties au traité, non parties au litige; les amicus curiae; et / ou d'autres intervenants potentiels; et

- Le lien entre les bénéficiaires potentiels et les services qui pourraient être fournis ainsi que le lien entre les bénéficiaires et le financement du centre.

Les discussions seront menées sur la base:

- Du projet de disposition 4, décrivant les bénéficiaires et prévoyant un ordre de priorité de ces bénéficiaires (voir par. 48 à 59); et

- L'annexe 2 du projet de note du Secrétariat sur les bénéficiaires.

Jour 3:

Structure et financement

Introduction au sujet "Structure et financement" par Natalie Morris-Sharma, Rapporteur, Groupe de travail III; and Shane Spelliscy, Président, Groupe de travail III.

Le financement du Centre consultatif est évidemment étroitement lié aux services qui seront fournis et aux bénéficiaires qui ont accès à ces services. Des webinaires en anglais, français et espagnol ont été organisés sur ce sujet, et qui ont été enregistrés et peuvent être consultés ici (https://uncitral.un.org/working_groups/3/investor-state, sous webinaires).

Les délégations seront invitées à examiner les différentes options de financement suivantes:

- Financement du centre consultatif par ses membres, par un fonds créé par les États développés participants ou par des contributions volontaires provenant d'autres sources;

- La possibilité pour le centre consultatif de facturer une redevance pour ses services ou une redevance aux utilisateurs du RDIE; ou

- Une combinaison de ce qui précède.

Les discussions seront menées sur la base:

- Du projet de disposition sur la structure financière du centre (voir par. 12 à 31);

- Du budget provisoirement préparé indiquant les coûts associés qui pourraient être nécessaires et évaluant provisoirement la charge de travail que l'offre des différents services pourrait nécessiter (voir les annexes de l'addendum 1 au projet de note du secrétariat).

Conclusions

Remarques par Anna Joubin-Bret, Secrétaire, CNUDCI; Natalie Morris-Sharma, Rapporteur, Groupe de travail III; and Shane Spelliscy, Président, Groupe de travail III

Documents de référence

Les documents suivants contiennent des informations sur l'historique et l'état d'avancement des débats sur la création d'un centre consultatif au sein du Groupe de travail III et serviront de base aux discussions. D'autres informations sont disponibles sur le site Web de la CNUDCI, [ici](#).

- [Projet de document de travail sur la création d'un centre consultatif](#) (ouvert aux commentaires de la délégation jusqu'au 15 juillet)
- [Projet de document de travail sur la création d'un centre consultatif - Add. 1](#), (ouvert aux commentaires de la délégation jusqu'au 15 juillet)
- [A/CN.9/WG.III/WP.168](#), Note du Secrétariat sur la création d'un centre consultatif
- [A/CN.9/1004](#), Rapport du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) sur les travaux de sa trente-huitième session (Vienne, 14-18 octobre 2019)
- [Forum académique sur le document conceptuel ISDS 2019/14](#) - Un centre consultatif sur le droit international des investissements: caractéristiques clés, Karl P. Sauvant
- [Étude préparée par le Columbia Center for Sustainable Investment \(CCSI\)](#) au nom du gouvernement des Pays-Bas